

Mairie de TREVOL

5 route de Moulins

03460 TREVOL

Téléphone : 04 70 42 6144

Adresse mail : mairie-trevol@orange.fr

APPEL A CANDIDATURE

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSTALLER EN TANT QUE

Boulangier.e - Pâtissier.e

SUR LA COMMUNE DE TREVOL (03)



1- Le contexte du projet :

La commune de Trévol est une commune dynamique de 1700 habitants aux portes de l'agglomération Moulinoise, au Nord du département de l'Allier en région Auvergne Rhône-Alpes.

La commune de Trévol ne dispose plus de boulangerie/pâtisserie depuis fin 2018, date de départ à la retraite des derniers exploitants, le propriétaire ne souhaitait pas renouveler le bail.

Pour combler ce manque la commune lance un projet de création d'un pôle commercial inscrit au contrat de reconquête de centre bourg. Cet ensemble, situé dans le bourg comprendra 3 locaux commerciaux destinés à accueillir une boulangerie/pâtisserie artisanale, un salon de coiffure et une autre cellule commerciale.

La mise en service de ce pôle commercial est envisagée en 2026/2027 sous réserve du respect du calendrier des travaux.

La commune est donc à la recherche d'un artisan boulanger-pâtissier qui souhaiterait s'installer et s'investir dans un environnement agréable, pour créer et développer la future boulangerie pâtisserie de la commune.

2- LES ATOUTS DE LA COMMUNE

Très proche de Moulins, d'Yzeure et d'Avermes, sa population augmente régulièrement et ce village dispose de nombreux atouts pour continuer cet élan.

Traversée par la RN7 à l'Ouest, elle offre un cadre de vie agréable, proche de la nature, dynamique grâce à ses artisans, son offre importante de services, l'implication des trévoises et trévois au sein de nombreuses associations (21).

La commune possède le label Pays d'Art et d'histoire avec son église et le château d'Avrilly classés monuments historiques. Elle bénéficie de services nécessaires à la population (micro-crèche, école (170 enfants), cantine, garderie, professionnels de santé, une résidence pour personnes âgées AGES & VIE, des maisons multigénérationnelles, une agence postale...).

Cette commune où il fait bon vivre, entre rivière et forêt, s'est inscrite dans la redynamisation de son centre-bourg afin d'améliorer la vie de ses habitants.

Pour plus d'information voici notre site internet : <https://www.trevol.fr/>

Les indicateurs et facteurs démontrent que l'implantation d'une boulangerie-pâtisserie au sein de la commune de Trévol est viable :

- Un ratio d'activité optimal pour l'implantation d'une boulangerie (1 boulangerie pour 1 800 habitants en France). La commune de Trévol en comptabilise 1700 mais surtout 2760 dans la zone chalandise pour seulement une boulangerie au sein de cette zone.
- Le manque de boulangeries dans cette zone de chalandise

- La construction du local par la Mairie qui diminue considérablement le risque pour le futur chef d'entreprise
- La commune est actuellement en Zone France Ruralités Revitalisation (FRR) offrant potentiellement une exonération d'impôt sur les bénéfices

3- LES CONDITIONS OFFERTES AU PORTEUR DE PROJET

- Un emplacement stratégique dans la commune via la construction d'un ensemble immobilier porté et financé par la commune de Trévol (Livraison prévue en 2026/2027 sous réserve du respect du calendrier des travaux)
- La mise en place d'un bail commercial (loyer non défini à ce jour)
- Pas d'achat ou de location gérance d'un fonds de commerce
- La mise en relation avec les partenaires de la création d'entreprise sur le bassin
- Un engagement de la commune à soutenir et à faciliter l'installation du ou des porteur(s) de projet

Important : L'aménagement relatif à l'exercice de l'activité artisanale sera à la charge du ou des porteur(s) de projet.

4- LE PROFIL RECHERCHE

La commune de Trévol se veut souple dans sa recherche de solutions, et ouverte aux propositions émises par le ou les porteur(s) de projet. En priorité, la commune souhaite accueillir un nouvel artisan boulanger à même de contribuer au dynamisme et à l'attractivité de la vie communale et répondre aux attentes des Trévolois.

Les petits commerces dans les communes rurales sont des vecteurs très importants de lien social et concourent à leur attractivité, le porteur de projet devra ainsi s'adapter au contexte local et être force de proposition pour permettre de répondre aux besoins de sa clientèle. Les jours et horaires d'ouverture devront être suffisamment larges pour assurer une activité adaptée aux besoins de la population locale.

Le ou les porteur(s) de projet devront :

- Être titulaire de la qualification requise pour exercer l'activité (Diplôme de boulanger au moins équivalent au niveau CAP ou CEP ou justifié d'au moins 3 ans d'expériences professionnel dans le métier)
- Créer la structure juridique et les demandes d'autorisation en vigueur
- Financer l'aménagement relatif à l'exercice de l'activité artisanale
- Respecter les différentes réglementations (conditions d'honorabilité, normes sanitaires, information consommateurs, déclaration de début d'activité, assurances, obligations fiscales et sociales ...)

5- CANDIDATURE

Les candidatures devront être transmises par courrier recommandé avec accusé de réception ou remises contre récépissé en Mairie de Trévol avant le 30 avril 2025, date limite du dépôt des dossiers.

Le ou les candidat(s) devront fournir :

- La preuve de la qualification requise pour exercer l'activité (Diplôme de boulanger au moins équivalent au niveau CAP ou CEP ou justifié d'au moins 3 ans d'expériences professionnel dans le métier)
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années de condamnation en matière de droit du travail ;
- Une lettre de motivation + CV ;
- Un avant-projet rédigé ;
- Le plan de financement ;
- L'attestation bancaire du candidat.

Les candidatures seront examinées sur :

- L'expérience et les compétences dans la gestion d'un établissement de même activité ou équivalent ;
- Les références professionnelles et diplômes/formations exigés pour l'activité ;
- Le projet envisagé et présenté ;
- Les capacités d'investissement financier.

6- POUR TOUTES QUESTIONS

Madame JACQUARD Marie-Thérèse, maire de Trévol. Téléphone 04 70 42 61 44
